RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 19185
Numéro SIREN : 517 518 114
Nom ou dénomination : EDC FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2015 sous le numéro de dépôt 93040

1509312201

DATE DEPOT : 2015-10-07

NUMERO DE DEPOT : 2015R093040

N° GESTION : 2009B19185

N° SIREN : 517518114

DENOMINATION : EDC FINANCE

ADRESSE : 16 rue de Chaillot 75116 Paris

DATE D'ACTE : 2013/12/02

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

PF 7-11-13

AU

093 15185

SARL EDC FINANCE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : 21 rue Tronchet 75008 Paris

RCS PARIS n °517 518 114

Copie conforme à l'original

EDC FINANCE
21 RUE TRONCHET
75008 PARIS
Tél : +33 (0)1 44 57 49 90
SARL au capital de 1500 €
Siret: 81751811400015 - APE 2009 B
19185 TVA Intra : FR96517518114

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
- 7 OCT. 2015
Sous le N° : 93040

Assemblée générale extraordinaire du 2 Décembre 2013

A Paris, Le 2 décembre à 17 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance remise en mains propres le 15 novembre 2013.

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° Jerome Glodas détenant 98 parts sociales

2° Anne Glodas détenant 1 part sociale, représentée par Jerome Glodas

3° Jean Christophe Belland, 1 part sociale

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 100 parts sur les 100 parts formant le capital de la société.

Monsieur Jerome Glodas préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins le quart des parts sociales. S'agissant d'une première convocation, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance ;

- Augmentation du capital ;

- Mise en œuvre de l'augmentation;

- Pouvoirs.

Le président donne lecture aux associés du rapport de la gérance.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés. Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de modifier le capital social, actuellement de 1'500 euros, pour le porter à 1'650 euros.

Cette augmentation se fera par création de 10 parts d'une valeur de 5'000 euros prime d'émission incluse.

- Monsieur,Jean Christophe Belland, 30 rue Vautier 92100 Boulogne Billancourt, 1 part, 5'000€
- Monsieur Alfonso Lopez de Castro, 91 boulevard Jean Jaures, 92100 Boulogne Billancourt,1 part, 5'000€
- Société Herest, 11 place de la gare 59223 Roncq, 2 parts, 10'000€
- Société Performer Gestion, 12 rue Jean Renaud 21000 Dijon, 2 parts, 10'000€
- Société CBC Conseil, 4 rue Admiral Cras 29200 Brest, 1 part, 5'000€
- Société CREF, 45 rue de la Roch Glas 29600 Morlaix, 1 part, 5'000€
- Monsieur Stéphane Perrault, 83 rue Marceau 37000 Tours, 2 parts, 10'000€

Ces parts nouvelles devront être obligatoirement libérées, lors de la souscription,

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance afin de mettre en œuvre l'augmentation de capital ainsi décidée.

La gérance recueillera les souscriptions et déposera les fonds en banque. Elle convoquera les associés à une prochaine assemblée générale en vue de constater la réalisation définitive de l'opération.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DERNIERE RESOUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Jérôme Glodas pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à Paris Le 2 décembre 2013.

Le gérant

Les associés

En état approuvé

lu et approuvé

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
Le 13/05/2015 Bordereau n°2015/1 551 Case n°36 Ext 6636
Enregistrement : 375 € Pénalités : 62 €
Total liquidé : quatre cent trente-sept euros
Montant reçu : quatre cent trente-sept euros
L'Agent des impôts

Marion GAZALS
Agente administrative
des Finances publiques

BNP PARIBAS.

Attestation

BNP Paribas, société anonyme dont le siège social est à Paris, 16 boulevard des Italiens, représentée par Claudine Le PALLEC
Atteste par la présente :

- que l'augmentation de capital de 50 000eur a bien été effectuée le 02/12/2013 sur le compte ouvert n° 760-10180573 sur les livres de notre Agence Saint Augustin au nom de la société EDC FINANCE SAS , sise 16 Rue Chaillot 75116 PARIS siren n°517-518-114.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à Paris le 02/10/2015

Claudine Le Pallec